



**Audience solennelle du
4 septembre 2026 à 11 heures**

**Discours prononcé par Jean-Michel Etcheverry,
Premier président de la cour d'appel de Montpellier**

L'audience solennelle est ouverte.

Madame la secrétaire générale représentant Madame la préfète de l'Hérault,

Madame la députée,

Messieurs les sénateurs,

Monsieur le maire de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole,

Madame la représentante du conseil départemental de l'Hérault,

Monsieur le directeur adjoint des services judiciaires,

Monsieur le conseiller d'Etat, président de la cour administrative d'appel de Toulouse,

Monsieur le procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence,

Monsieur le premier président de la cour d'appel de Nîmes,

Monsieur le procureur général près la cour d'appel de Nîmes,

Madame la présidente et Monsieur le procureur financier de la chambre régionale des comptes,

Madame la rectrice de l'académie de Montpellier,

Madame la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse,

Madame l'adjointe à la directrice interrégionale des services pénitentiaires,

Madame la présidente de la chambre régionale des commissaires de justice,

Monsieur le président du conseil régional des notaires,

Monsieur le président du tribunal judiciaire de Paris,

Monsieur le président du tribunal judiciaire de Valence,

Mesdames et Messieurs les chefs des juridictions de Béziers, Carcassonne, Montpellier, Narbonne, Perpignan et Rodez,

Permettez-moi de saluer plus particulièrement Madame la présidente du tribunal judiciaire de Béziers qui, tout juste nommée dans ses fonctions, assiste pour la première fois à notre audience.

Monsieur le vice-président du tribunal administratif de Montpellier,

Madame la présidente de la chambre des notaires de l'Hérault,

Monsieur le président de l'Université de Montpellier,

Monsieur le doyen de la faculté de droit et de science politique de Montpellier,

Mesdames, Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers du ressort,

Monsieur le président de l'Ecole des avocats Centre Sud,

Monsieur le procureur général honoraire, président du collège de déontologie des magistrats de l'ordre judiciaire,

Monsieur le délégué interrégional du secrétariat général du ministère de la justice,

Mesdames et Messieurs les directeurs, officiers généraux et supérieurs des services de police, de gendarmerie, des douanes et des autres administrations de l'Etat,

Madame et Messieurs les présidents des tribunaux de commerce du ressort,

Mesdames et Messieurs les présidents et vice-présidents des conseils de prud'hommes du ressort,

Mesdames et Messieurs les représentants des conciliateurs de justice, des médiateurs, des experts et des associations,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs, que je ne peux citer individuellement et qui êtes nos invités,

Votre présence fidèle à nos audiences est précieuse et nous vous en sommes reconnaissants.

La cour est réunie, en cette fin de matinée, dans sa formation la plus solennelle.

Cette audience est l'occasion de présenter plusieurs magistrats tant au siège qu'au parquet général, au premier rang desquels le nouveau procureur général.

L'usage veut que les impétrants soient introduits dans la salle d'audience par deux de leurs collègues.

Monsieur l'avocat général, qui désignez-vous pour introduire nos nouveaux collègues ?

(désignation par l'avocat général)

Je désigne Madame Catherine Konstantinovitch, première présidente de chambre, pour le siège.

Je vous invite à introduire nos nouveaux collègues dans cette salle.

(Entrée des nouveaux magistrats)

Mesdames, Messieurs,

Au moment d'ouvrir cette audience, nos pensées se tournent d'abord vers Madame Nathalie Banny, substitut général, qui nous a quittés il y a deux jours. Sa disparition laisse notre juridiction dans une profonde tristesse. Monsieur le procureur général, vous lui rendrez hommage dans quelques instants, mais je souhaite dire dès à présent combien la cour s'associe à l'émotion du parquet général, de ses collègues et de ses proches.

Chercheur reconnu, animateur infatigable du centre d'études et de traitement de l'informatique juridique de Montpellier, Serge-Charles Bories avait eu très tôt l'intuition que l'informatique transformerait durablement la diffusion et la pratique du droit. La revue de jurisprudence régionale dont il avait assuré la 28^{ème} édition il y a quelques mois seulement, s'inscrivait dans un long processus de recherche universitaire initié à Montpellier, ville du droit s'il en est, par le professeur Pierre Catala, promoteur dès les années 60 du traitement informatique des décisions de justice. C'était l'époque des cartes perforées et des systèmes d'ordinateur IBM, peu après que le géant américain de l'informatique ait fait le choix historique de s'implanter à Montpellier.

Avec l'accord du premier président de la cour d'appel de Montpellier, alors en poste, une vaste opération de traitement des données fut lancée et, rapidement, l'équipe de chercheurs constituée au sein de la faculté de droit de Montpellier fut en mesure de communiquer des résultats chiffrés, triés par contentieux. Régulièrement, des tableaux récapitulatifs de la jurisprudence de la cour en matière de réparation des préjudices étaient ainsi affichés dans la salle des pas perdus où avocats et justiciables pouvaient en prendre connaissance. Les données en sources ouvertes étaient nées !

Alors que l'Open Data et les banques de données accessibles sur le marché de l'édition juridique en ligne ont profondément modifié l'accès de tous aux décisions de justice, la cour d'appel de Montpellier, rejointe par la suite par la cour d'appel de Nîmes, était fière de confier depuis plusieurs décennies ses décisions au professeur Bories et aux universitaires qui l'entouraient et savaient en extraire les meilleures données.

Les magistrats et les agents de la cour s'associent à l'immense tristesse qui a saisi la faculté de droit et de science politique de Montpellier en apprenant la disparition, durant l'été, de Serge-Charles Bories. Nous garderons le souvenir d'un homme d'une grande délicatesse et d'une rare finesse d'esprit, dont l'élégance inspirait un profond respect.

Mesdames, Messieurs,

La justice n'est pas seulement affaire de jurisprudence et les magistrats qui la rendent ne sauraient être les serviteurs anonymes de la loi. Rendre la justice est une incarnation quotidienne et c'est précisément cette incarnation humaine qu'il nous revient de mettre à l'honneur aujourd'hui en vous présentant nos nouveaux collègues.

Certes, selon un cérémonial désuet à souhait. Et vous pourriez imaginer qu'ailleurs, la magistrature avance sans s'encombrer de tels rituels. Pourtant, partout, à chaque culture son rituel, de la remise solennelle du maillet que le juge américain frappera d'un coup sec pour asseoir son autorité à la révérence silencieuse que le magistrat japonais s'impose pour marquer

son humilité, en passant par l'attachement immuable des magistrats britanniques à leurs perruques d'un autre temps.

Ne voyez pas dans ces rites, résiduels mais universels, la coquetterie de gens de robe ni l'orgueil de toute une corporation, mais bien l'expression de la gravité des devoirs qui s'imposent à chacun d'entre nous.

Aussi, Monsieur l'avocat général, ainsi que nous en sommes convenus, je vous propose de procéder en deux temps, et de commencer par la présentation de nos nouveaux collègues - du siège comme du parquet général - appelés à rejoindre les rangs de la cour.

Je vous cède la parole pour vos réquisitions.

(Réquisitions de l'avocat général)

Mesdames, Messieurs,

L'attractivité d'un territoire se mesure à la fidélité de celles et ceux qui y déploient leur activité.

En physique, la loi de gravitation veut qu'aucun mouvement ne puisse définitivement s'en affranchir. La géographie judiciaire n'y échappe pas et le ressort de la cour d'appel de Montpellier possède cette attraction magnétique, cette capacité irrésistible à fixer durablement les parcours, à y rallier les carrières qui, un jour, s'y sont bâties et à se rappeler à celles et ceux qui ont pu s'en éloigner.

Le ressort de la cour d'appel de Montpellier est de ces territoires aimants qui poussent à s'y implanter et parfois même à y revenir.

Commençons par la première d'entre vous.

Madame Emmanuelle Wacongne, vous avez exercé durant trois ans en tant que conseillère à la cour d'appel de Montpellier, de 2016 à 2019, et vous voilà promue première présidente de chambre de cette cour.

Me voilà doublement heureux. Heureux parce que vous êtes issue de la plus remarquable des promotions de l'Ecole nationale de la magistrature. Heureux parce que vous retrouvez cette cour, armée d'une solide expérience de magistrate mais aussi de cheffe de juridiction. Une carrière débutée en 1995 à Boulogne-sur-Mer où, dès les premiers mois de vos fonctions en tant que juge d'instruction, vous avez dû traiter un des faits divers les plus marquants et les plus médiatisés de ces dernières décennies : l'enlèvement, la séquestration, le viol et le meurtre de quatre jeunes filles parties assister au carnaval, par deux frères, ferrailleurs de leur état.

La technicienne du droit hors pair que vous étiez déjà à l'ENM, l'inflexibilité que déjà il vous arrivait de manifester, n'auront laissé, malgré l'adversité et l'émotion collective, aucune brèche dans cette affaire qui se soldera par la condamnation des accusés à la peine maximale.

De retour dans les Alpes-Maritimes dont vous êtes originaire, vous allez exercer, au gré des mutations, l'ensemble des fonctions du siège : juge en charge du contentieux de la construction puis des affaires familiales au tribunal de grande instance de Nice ; vice-présidente au tribunal

de Digne-les-Bains où vous présiderez le tribunal correctionnel durant neuf ans mais aussi présiderez le tribunal de commerce et le tribunal des affaires de sécurité sociale ; vice-présidente en charge de l'application des peines au tribunal de Montpellier – nous y voilà – puis conseillère à la cour d'appel de Montpellier où vous ferez notamment fonction de présidente de chambre.

Pareille polyvalence vous conduira à assumer, à partir de 2019, les fonctions de présidente du tribunal judiciaire de Carcassonne puis, à la faveur de votre élévation à la hors-hiérarchie et d'un sens aigu de la mobilité, celles de présidente du tribunal judiciaire de Saint-Denis de La Réunion que vous exerciez depuis quatre années.

Votre attachement profond à Montpellier et à sa région ne vous a nullement empêchée d'embrasser les horizons lointains de l'océan Indien et c'est avec la même foi dans la justice, le même absolu républicain qui caractérisent votre parcours que vous avez marqué de votre empreinte le tribunal de Saint-Denis.

Cet inaltérable tropisme montpelliérain referme de la plus belle manière la boucle de votre exil et c'est avec une profonde joie, doublée d'une absolue confiance que je vous vois revenir, par la grande porte, promue aux éminentes fonctions de première présidente de chambre.

Mais vous n'êtes pas seule, Madame la présidente, à ressentir cette émotion singulière des retrouvailles. La force d'attraction de notre cour trouve un écho supplémentaire à travers votre retour, Mesdames les présidentes de chambre, retour ô combien apprécié par celles et ceux qui m'entourent et se réjouissent de retrouver vos visages familiers.

Madame Caroline Chiclet,

De même que certaines promotions de l'ENA ont donné naissance à plusieurs hommes d'Etat, certaines promotions de l'ENM ont façonné plusieurs magistrats d'exception. Vous aussi êtes le fruit de la plus remarquable d'entre elles et c'est avec un brin de nostalgie que je m'apprête à procéder à votre installation.

Après des premières années nécessairement marquantes en tant que juge d'instance à Sens puis à Evry et un passage au parquet de Nîmes, vous avez été nommée dès 2006 en tant que présidente du tribunal de grande instance d'Alès, responsabilité que vous avez exercée durant cinq ans.

C'était avant de céder, vous aussi, au tropisme de la ville de Montpellier dont il est vrai que vous êtes originaire et de rejoindre une première fois, en 2011, notre cour d'appel en tant que conseillère. Durant douze années, vous y avez embrassé la diversité des contentieux de la responsabilité, des contrats et de l'immobilier. Vous y avez surtout découvert le droit social, cette hydre que, selon vos propos, l'on n'a jamais fini de découvrir.

Promue en 2023 en tant que présidente de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, vous y avez consolidé votre expertise en matière sociale et acquis une réputation flatteuse dans le traitement des contentieux sériels. Mais on ne s'éloigne jamais de ses racines et moins encore de l'attractivité singulière de cette cour d'appel que vous retrouvez aujourd'hui. C'est avec la force d'une expérience enrichie hors de nos murs que vous cédez de nouveau à cette attraction et je peux vous assurer que le pôle social de la cour se réjouit de voir revenir en son sein une magistrate de votre envergure. Vous y présiderez la 2^{ème} chambre sociale, en charge du contentieux prud'homal. Votre désignation, qui s'ajoute aux effectifs déjà présents au sein du

pôle, doit être comprise comme une illustration de ma volonté de renforcer le traitement du contentieux social en appel comme en première instance. Cela se vérifiera aussi au sein du pôle social du tribunal judiciaire de Montpellier, où deux magistrats et deux greffiers placés seront délégués dès les prochaines semaines.

Madame Cécile Youl-Pailhes,

Certes, tout le monde ne peut pas être issu de la même promotion. Tout le monde ne peut pas non plus être né à Montpellier et, pourtant, c'est dès 2004, après avoir débuté à Charleville-Mézières et à Périgueux, que vous choisissez de lier votre destin à cette ville.

D'abord en tant que juge d'instruction – l'instruction, cette fonction que vous aurez exercée durant 22 ans – puis en tant que juge aux affaires familiales au tribunal de grande instance de Montpellier, avant de rejoindre, une première fois, notre cour d'appel en tant que conseillère. C'était en 2018 et vous y avez exercé durant cinq ans à la chambre de la famille puis à la chambre des contrats avant, vous aussi, d'être promue présidente de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Votre retour, Madame, à Montpellier, qu'en réalité vous n'aviez pas vraiment quitté, confirme une fois de plus la force d'attraction de ce territoire.

Vous y souhaiter la bienvenue serait presque superfétatoire, c'est en revanche avec un plaisir non dissimulé que nous vous y accueillons de nouveau. Vous y serez en charge de l'importante chambre de la construction, contentieux ô combien stratégique dans notre région.

Mes chers collègues,

Vous arrivez en nombre, pas moins de onze pour le siège, et vous comprendrez que je ne puisse, avec le même soin, présenter individuellement chacun d'entre vous à notre auditoire, sous peine de le rendre plus captif encore, de cette captivité que d'aucuns, dans le débat public, voudraient incompressible.

La force d'attraction de ce territoire trouve dans vos nominations une éclatante confirmation.

Plusieurs d'entre vous y sont nés, d'autres encore y ont accompli leurs études et je crois même savoir que l'une d'entre vous partagea les bancs de formation de Monsieur le doyen de la faculté de droit de Montpellier.

D'autres enfin, venus d'autres horizons, ont fait leurs armes dans les différentes juridictions du ressort et ont forgé un précieux capital d'expérience qu'ils s'apprêtent aujourd'hui à mettre au service de la cour.

Madame Anne-Laure Bastide,

Vous êtes née à Montpellier, y avez donc suivi vos études et retrouvez vos racines après avoir exercé dans plusieurs juridictions du Grand-Est, dernièrement à la cour d'appel de Metz où vous exerciez à la chambre de l'instruction. Vous serez tout naturellement affectée à la chambre de l'instruction de cette cour, apportant ainsi le gage de votre expérience.

Madame Gaëlle Crenn,

Alors que vous vous définissez comme « une Bretonne pure beurre », c'est pourtant sous le soleil d'Occitanie, au cœur du ressort de cette cour, que vous avez accompli l'ensemble de votre carrière : après un stage d'auditrice au tribunal de Perpignan et de premières années au parquet de Montpellier, c'est au tribunal de Béziers que vous étiez ancrée ces dix dernières années, en charge de la coordination du service des affaires familiales. Vous rejoignez la chambre de l'immobilier où vous pourrez mettre à l'épreuve votre appétence demeurée intacte pour la recherche et la rédaction juridictionnelle.

Madame Gwenaëlle Leclerc,

Votre nomination à la cour d'appel de Montpellier marque un point de bascule symbolique dans votre parcours : après douze années comme commissaire de police puis douze années de magistrature, vos nouvelles fonctions font désormais pencher la balance de votre vie professionnelle du côté de la justice. Votre attachement à notre ressort est de plus fraîche date mais c'est au tribunal de Béziers que, vous aussi, vous exercez depuis 2022. Pénaliste chevronnée, vous serez affectée au sein des chambres des appels correctionnels de cette cour.

Monsieur Christophe Rolland,

En provenance vous aussi du Biterrois où vous exercez depuis 2021 en charge des audiences correctionnelles, votre nomination illustre, au-delà des coïncidences de parcours, la proximité déjà avérée entre cette juridiction et la cour. Ayant sévi précédemment dans les ressorts de Nîmes, Carpentras et Tarascon, vous êtes ce qu'un chef de juridiction apprécie tant : un magistrat à la polyvalence affirmée, aussi bien civiliste que pénaliste.

Votre polyvalence trouvera d'ailleurs immédiatement à s'exprimer puisque vous serez affecté simultanément à la première chambre civile, en charge de l'urgence et des procédures particulières, ainsi qu'à la chambre de l'application des peines.

Madame Sonya Vaury,

S'il est un parcours qui illustre à la perfection la force gravitationnelle de ce ressort, c'est bien le vôtre. Originaire de Montpellier où vous avez suivi vos études, vous y avez fait vos premiers pas comme assistante de justice à la chambre sociale de cette cour. Malgré une première infidélité géographique auprès de la première présidence de la cour d'appel de Versailles, vous êtes revenue en tant que greffière placée au service administratif régional de cette cour. Malgré une nouvelle infidélité auprès de la direction des services juridiques du ministère de l'Education nationale, vous y êtes encore revenue, durant quelques mois, pour présider le tribunal du contentieux de l'incapacité de Montpellier. C'était avant de franchir le pas et d'embrasser définitivement la carrière de magistrate.

Votre nomination en tant que conseillère est le dernier jalon en date de ce mouvement pendulaire qui marque votre vie professionnelle. Depuis votre intégration dans la magistrature, le même élan s'est en effet répété : d'abord en poste au Puy-en-Velay, vous avez retrouvé notre ressort dès qu'il vous a été possible, comme juge placée puis comme juge d'instance et juge des contentieux de la protection au tribunal de Montpellier et c'est aujourd'hui en provenance de Nîmes où vous exercez les fonctions de juge des enfants que vous nous rejoignez. Vous serez affectée à la 2^{ème} chambre de la famille et chargée de partie des attributions juridictionnelles du premier président.

Madame Agathe Buono,

Native de cette ville, publiciste de formation mais diplômée de la faculté de droit de Montpellier, c'est en 2020 qu'après avoir débuté votre carrière à Evreux, vous avez pu rejoindre ce ressort, au tribunal judiciaire de Narbonne dont vous coordonnez le tribunal pour enfants. Vous nous arrivez précédée d'une réputation particulièrement flatteuse et incarnez, par votre parcours, la polyvalence que vous avez toujours pris soin de cultiver.

Vous serez affectée à la 1^{ère} chambre civile de la cour en charge de l'urgence et des procédures particulières où vos talents trouveront assurément matière à s'exprimer.

Madame Amandine Pelatan,

Mais que venez-vous faire à Montpellier ?

Originaire d'Alès, vous avez successivement exercé à Orléans, puis au parquet de Paris - c'était peu après l'inauguration du nouveau tribunal de Paris et de sa monumentale tour de justice. Je ne peux que saluer à nouveau, à cet instant, le président de Paris, heureux maître des lieux, avec lequel j'ai si souvent, dans le cadre de nos précédentes fonctions, arpenté ses 38 étages encore en chantier. C'est aujourd'hui en provenance de la cour d'appel de Fort-de-France où vous exerciez en tant que magistrate placée depuis cinq ans que vous choisissez enfin de nous rejoindre.

La faculté de droit de Montpellier participe assurément du rayonnement de notre cour, et c'est bien la licence en droit que vous y avez obtenue qui vous relie, à tout jamais, à notre ressort.

Votre carrière, notamment à Fort-de-France, est déjà riche de fortes expériences. Soyez, Madame, la bienvenue au sein de cette cour où vous serez affectée au sein de la 1^{ère} chambre sociale.

Madame Alice Charron,

La faculté de droit est, vous concernant aussi, votre point de rattachement à Montpellier pour y avoir soutenu votre thèse de doctorat. C'est d'ailleurs sur les conseils de votre directrice de thèse, alors que vous exerciez par ailleurs comme assistante de justice au tribunal administratif de Montpellier, que s'est dessinée votre entrée à l'Ecole nationale de la magistrature. C'était il y a 10 ans.

Après un passage à Mulhouse et Strasbourg, le fil de vos attaches personnelles vous a ramenée vers le tribunal judiciaire de Nîmes où vous exerciez depuis cinq ans les fonctions de juge des contentieux de la protection.

Votre nomination à la cour d'appel de Montpellier, à la faveur de votre accession au nouveau 2^{ème} grade, vous inscrit inéluctablement dans le giron de cette cour

Soyez, Madame, la bienvenue dans cette cour où vous serez affectée à la chambre des contrats.

Soyez, vous aussi, Madame la substitue générale, la bienvenue.

Monsieur l'avocat général nous a rappelé votre parcours et votre encrage à Montpellier n'est plus à démontrer.

Enfin, Mesdames, Messieurs, en portant votre regard légèrement derrière moi, vous apercevrez **Madame Anne Monnini**, conseillère, qui, après six mois passés en renfort au sein des juridictions de Cayenne et de Saint-Laurent du Maroni, avait exprimé le souhait de nous retrouver en toute discrétion.

A ce panorama, il m'est particulièrement agréable d'associer la présence à vos côtés, Madame la directrice de greffe, **de Mesdames Naïma Sendid et Spérancia Nzaba Batoula, greffières**, qui nous arrivent du tribunal judiciaire de Montpellier et seront affectées, pour l'une, au greffe correctionnel, pour l'autre, aux chambres sociales. Leur prise de fonctions, conjuguée à celle de plusieurs adjoints administratifs et techniques auxquels nous souhaitons également la bienvenue, vient opportunément renforcer les effectifs du greffe de cette cour.

Mesdames, Monsieur, votre installation en nombre est d'abord le signe tangible du renfort de nos juridictions dans le cadre de la loi de programmation et de l'effort budgétaire consenti par notre Nation pour sa justice. Vos nominations ne viennent pas seulement pourvoir au remplacement de celles et ceux qui nous ont quittés pour d'autres horizons – mais nous connaissons la force d'attraction de notre territoire – ou s'apprêtent à faire valoir leurs droits à la retraite. Elles viennent aussi accroître les forces vives de notre juridiction. Pas moins de trois postes de conseillers ont été créés dans la perspective de cette rentrée et je tiens à exprimer publiquement ma gratitude à la direction des services judiciaires.

Mais aux remerciements doivent succéder les regrets car, ainsi que vous le savez Monsieur le directeur adjoint des services judiciaires pour vous être déplacé au sein de notre juridiction il y a quelques semaines seulement, le compte n'y est pas tout à fait. Ces précieux renforts demeurent insuffisants notamment pour augmenter notre capacité de jugement en matière correctionnelle à la hauteur des stocks subsistants. Mais je reste confiant et n'ose imaginer qu'en janvier prochain, lors de notre prochaine audience solennelle, je ne puisse, devant un auditoire cette fois pleinement conquis, annoncer que la trajectoire promise est atteinte, offrant à notre cour et à l'ensemble des juridictions de son ressort les justes moyens de leurs ambitions au service de nos concitoyens.

Madame la directrice de greffe,

Accepteriez-vous de donner lecture des décrets de nomination de nos nouveaux collègues ?

(Lecture des décrets de nomination)

La cour,

- Donne acte à Monsieur l'avocat général de ses réquisitions,
- Donne acte à Madame la directrice de greffe de sa lecture des décrets de nomination,
- Déclare Madame Emmanuelle Wacongne installée dans ses fonctions de première présidente de chambre,
- Déclare Madame Caroline Chiclet, Madame Cécile Youl-Pailhes, présidentes de chambre, Madame Anne-Laure Bastide, Madame Gaëlle Crenn, Madame Gwenaëlle Leclerc, Monsieur Christophe Rolland, Madame Sonia Vauray, Madame Agathe Bueno, Madame Amandine Pelatan, Madame Alice Charon, conseillers et Madame Marie-Françoise Treil, substitut générale, installés dans leurs fonctions à la cour,

Je vous invite, mes chers collègues, à rejoindre les sièges qui vous sont réservés et sont désormais les vôtres.

Monsieur le procureur général,

« J'ai peint la lumière parisienne. Les gris, les noirs. Et puis je suis arrivée à Montpellier. J'ai été enchantée par la lumière méditerranéenne. Cette lumière a donné son caractère à ma peinture ». C'est par ces mots vibrants que, dans ses Correspondances, Colette Richarme a décrit la révélation picturale qui fut la sienne à son arrivée dans notre métropole¹. Colette Richarme dont la cour a désormais le privilège d'accueillir plusieurs des œuvres² grâce au partenariat signé avec le Musée Fabre de Montpellier et l'action de sa nouvelle directrice que je tiens à remercier en votre présence Monsieur le maire.

Monsieur le procureur général,

Je laisserai le soin à Monsieur l'avocat général de rappeler votre parcours.

Vous succédez à Jean-Marie Beney qui laissera une empreinte durable dans ce ressort comme dans l'esprit de tous ceux qui l'ont côtoyé.

Monsieur le procureur général,

Nous n'avons jamais travaillé ensemble et je ne céderai pas à la facilité de proclamer que nos premiers échanges augurent d'une de ces dyarchies harmonieuses dont les audiences solennelles de nos juridictions se complaisent. Mais je connais la réputation qui vous précède et je sais déjà, pour le tenir de ceux, nombreux, qui nous connaissent séparément et en qui j'ai toute confiance, que nous devrions former un attelage aussi solide qu'efficace au service de la justice.

Monsieur le procureur général,

La cour d'appel de Montpellier est, comme nous aimons à le rappeler, la 7^{ème} cour d'appel de France.

Septième parmi les trente-six que compte encore notre organisation judiciaire, septième surtout par son activité et l'investissement considérable que celles et ceux qui la servent lui consacrent, la cour d'appel de Montpellier est remarquable à bien des égards :

- remarquable en ce qu'elle présente une continuité territoriale qui ferait l'envie de bien des ressorts, remarquable en ce qu'elle embrasse tout l'ouest de l'arc méditerranéen mais aussi les principaux axes de communication qui le traversent et drainent une part considérable de l'activité pénale de nos juridictions comme ils mobilisent sans relâche les forces de sécurité intérieure

- remarquable en ce qu'elle couvre des territoires profondément contrastés : ruraux pour les uns, de l'arrière-Pays montpelliérain aux confins de l'Aveyron alors que d'autres, à Béziers et plus encore à Perpignan, sont confrontés à des problématiques spécifiques aux zones urbaines, voire aux grandes agglomérations comme la métropole de Montpellier

¹ Midi Libre, édition du 2 septembre 2026.

² Château de Gréoux 1977 et Composition planche à voile, 1984.

- remarquable en ce qu'elle réunit, sans jamais les confondre, Occitans et Catalans, fiers de leur identité et de leur singulière diversité.

A deux pas de notre cour, « *Le Peyrou est la plus belle promenade que l'Europe puisse offrir, le triomphe absolu de l'architecture à la Française sous Louis XIV* », écrivit Victor Hugo³. Après s'être promené à Montpellier, Stendhal y trouva « *beaucoup de gaieté et de vivacité (...) On sent ici le voisinage du Midi et de l'Espagne ; c'est une ville de plaisir et de causerie* »⁴, ajoutant « *au fond, le grand mérite de Montpellier est de n'avoir pas l'air stupide comme les autres grandes villes de l'intérieur de la France* ». L'écrivain à l'ironie mordante citait Bourges où vous avez servi Monsieur le procureur général. L'histoire ne dit pas s'il incluait aussi une certaine capitale des bords de la Garonne qui, de nos jours, nous dispute si volontiers la prééminence régionale.

Le ressort de Montpellier est, vous le savez, un ressort historiquement attractif. Mais son dynamisme économique, culturel et universitaire ne saurait masquer une réalité territoriale plus douloureuse.

Depuis près de deux décennies, la situation socio-économique des Pyrénées-Orientales s'est profondément dégradée au point que le département présente parmi les plus faibles niveaux de vie au niveau national, juste derrière la Seine-Saint-Denis que vous connaissez si bien. Trois des quartiers prioritaires de la ville de Perpignan figurent parmi les cinq quartiers les plus pauvres de France métropolitaine.

Alors que l'Hérault figure lui aussi parmi les départements les plus en difficulté derrière le Gard et devant le Nord, des quartiers entiers de Montpellier comme de Béziers et Sète abritent jusqu'à plus de 60 % de nos concitoyens vivant sous le seuil de pauvreté. A l'écart de la cité médiévale de Carcassonne et de ses éclats touristiques, l'Aude partage cette même vulnérabilité.

Jusqu'au cœur même de nos principales agglomérations, cette précarité engendre de profondes fragilités sociales et humaines auxquelles la justice se doit, comme tant d'autres acteurs, de répondre et de prendre toute sa part.

A ces fractures sociales, s'ajoute un défi systémique : notre ressort est confronté comme jamais aux effets brutaux du changement climatique. Qu'il s'agisse des incendies qui cette année encore, après celui ayant ravagé en 2025 le Massif des Corbières, ont meurtri tour à tour nos territoires, qu'il s'agisse de la canicule qui a sévi de longs mois, ou des risques permanents d'inondation, notre ressort est plus que jamais exposé aux désordres environnementaux.

Là encore, la justice ne peut rester spectatrice de ces bouleversements.

C'est dans ce territoire de contraste, attractif mais tellement éprouvé, que nous allons assurer ensemble, Monsieur le procureur général, l'administration des services judiciaires dans ce ressort.

Les enjeux qui nous attendent sont partagés par l'ensemble des cours d'appel :

- l'état des stocks et les délais de jugement auxquels nous ne pouvons nous résigner : à Montpellier comme ailleurs, nous demeurons dans l'attente des dispositions procédurales qui

³ En voyage, 1839.

⁴ Mémoires d'un touriste, 1838.

nous permettront enfin de dynamiser le traitement des affaires en première instance comme en appel

- l'apurement des affaires criminelles : la situation, déjà tendue dans les cours d'assises et les cours criminelles de ce ressort, devient critique et nous savons déjà que les dispositions parcellaires issues de la loi sur la justice criminelle du 23 juillet dernier, arrachées au terme d'un parcours parlementaire laborieux, seront bien impuissantes à y remédier

- l'insupportable surpopulation carcérale à laquelle les établissements pénitentiaires de ce ressort sont confrontés. Je tiens à adresser, au nom de la cour, notre soutien le plus vif aux agents de l'administration pénitentiaire qui durant la période estivale ont été durement éprouvés dans leurs missions

- enfin, le déploiement, tant attendu, de l'intelligence artificielle dont la cour a fait son projet de juridiction étendu à l'ensemble du ressort et que nous appelons aujourd'hui de nos vœux les plus impatients.

Nous partagerons ces enjeux et tant d'autres dans l'attente fébrile, cette année encore, en ordonnateurs secondaires que nous sommes, des moyens budgétaires qui nous seront alloués en 2027.

Le 16 juillet dernier, Monsieur le garde des sceaux écrivait à l'ensemble des magistrats et des agents de ce ministère pour leur annoncer des moyens supérieurs à ceux de la dernière loi de programmation, de nouvelles créations d'emplois et la mise en œuvre, dès le mois de septembre, d'un plan « Zéro papier » dont les grandes lignes nous seront présentées la semaine prochaine.

C'était avant la publication, il y a quelques jours, du rapport de l'inspection générale des finances relatif aux effets de l'application prolongée d'une loi spéciale en 2027⁵ et l'alerte sans ambiguïté de l'inspection selon laquelle l'absence d'une véritable loi de finances ferait obstacle tant à la construction de nouveaux établissements pénitentiaires qu'au recrutement de nouveaux emplois pour l'année à venir.

« *Les étés de Montpellier s'installent d'un coup, lourds, implacables, blanchissant la pierre des façades* », comme l'a écrit Jeanne Galzy, écrivaine de Montpellier s'il en est.

L'été naissant, au mois de juin dernier, aura fortement éprouvé la communauté judiciaire qui, comme l'ensemble des français, a été profondément meurtrie par le tragique décès de la petite Lyhanna. Ainsi que l'ont écrit magistralement le premier président et le procureur général de la Cour de cassation dans une déclaration conjointe⁶, cette tragédie est la négation même de ce pour quoi nous avons choisi ce métier, la négation même des valeurs qui guident notre engagement, parmi lesquelles la protection des plus faibles.

Les magistrats de la cour d'appel de Montpellier qui, parmi les premiers au niveau national, ont voté une motion, ont été meurtris par ce drame comme ils ont été blessés par la mise en pâture médiatique et publique de leurs collègues, livrés aux jugements les plus hâtifs.

⁵ Effets d'une application prolongée de la loi spéciale en 2027, inspection générale des finances, juillet 2026.

⁶ Déclaration du 25 juin 2026.

Mais nous savons aussi, comme tant d'autres institutions ici représentées, l'exigence du chemin qui nous attend pour regagner la confiance perdue. Ce chemin, nous le parcourrons audience après audience, nous le parcourrons aussi en allant à la rencontre de nos concitoyens.

Aussi, c'est avec un réel plaisir que je vous annonce Mesdames, Messieurs, en parfait accord avec vous Monsieur le procureur général – cela aura été notre première décision conjointe - que pour la première fois depuis bien des années, la cour d'appel de Montpellier ouvrira à nouveau grandes ses portes à l'occasion des prochaines Journées européennes du patrimoine. Ce sera l'occasion pour nos concitoyens de découvrir les lieux mais aussi d'échanger avec les magistrats, les greffiers et tous les professionnels de justice qui les recevront.

La cour, Monsieur le procureur général, vous souhaite la bienvenue dans ce qui est désormais votre ressort.

Monsieur l'avocat général,

Quelles seront vos réquisitions ?

(Réquisitions de l'avocat général)

Madame la directrice de greffe,

Puis-je vous inviter à donner lecture du décret de nomination de Monsieur le procureur général ?

(Lecture du décret)

La Cour,

- Donne acte à Monsieur l'avocat général de ses réquisitions,
- Donne acte à Madame la directrice de greffe de sa lecture du décret de nomination,
- Déclare Monsieur Eric Mathais installé dans ses fonctions de procureur général près la cour d'appel de Montpellier.

La cour vous invite, Monsieur le procureur général, à rejoindre le siège qui est désormais le vôtre.

(montée du procureur général)

Monsieur le procureur général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

(discours du procureur général)

La Cour :

- Donne acte à Monsieur le procureur général de ses réquisitions,
- Constate qu'il a été satisfait aux prescriptions du code de l'organisation judiciaire,
- Et dit que du tout il sera dressé procès-verbal pour être versé au rang des minutes de la cour d'appel.

L'audience solennelle est levée.